

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 mai 2019

Convocation du 26/04/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 16/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Christophe GAINON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND (excusée).

Bon pour pouvoir :

DCM 2019-30

Logement 7a rue Saumuroise.

Le Maire présente les dossiers complets reçus, il sollicite le conseil municipal de se prononcer sur le choix du nouveau locataire a savoir :

* le dossier de Mr et Mme DUBOIS Thomas

* le dossier de Mme RADWANSKA Anna

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Par 9 voix pour Mr et Mme DUBOIS Thomas

- par 1 voix pour Mme RADWANSKA Anna

- par 1 blanc

ATTRIBUE à Mr et Mme DUBOIS Thomas le logement communal sis 7 a rue Saumuroise à La Breille-Les-Pins (49390) pour un montant mensuel de 517 € dès que les travaux seront finis.

DIT qu'en cas de désistement le logement sera attribué à Mme RADWANSKA Anna dans les mêmes conditions que ci-dessus.

CHARGE Monsieur le maire de signer et d'effectuer toutes les démarches nécessaires au nom de la commune.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 15/05/2019
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 16/05/2019
Et de la publication 16/05/2019

